

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical Séance du 16 décembre 2022 Motion n° 2022_CS04_M4

Le 16 décembre 2022 à 11h00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 28 novembre 2022, s'est réuni en séance publique, dans la salle Gérard VANDENBROUCKE du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE, Président du syndicat.

Sur proposition du Président, et suite au vote à l'unanimité du caractère urgent par le Comité en début de séance, la motion pour le renforcement de la ligne ferroviaire Paris Orléans Limoges Toulouse (POLT) a été ajoutée à l'ordre du jour.

Etaient présents :

Monsieur Jacques BERNIS, Monsieur Christian BLANCHET, Monsieur Francis COISNE, Madame Monique DELPI, Monsieur Lucien DUROUSSEAUD, Monsieur Jean-Pierre FLOC'H, Monsieur Joël GARESTIER, Madame Sarah GENTIL, Monsieur Ludovic GÉRAUDIE, Monsieur Philippe JANICOT, Madame Marie LAPLACE, Madame Julie LENFANT, Monsieur Vincent LÉONIE, Madame Nathalie MÉZILLE, Monsieur Jean-Paul PERRAUDIN, Monsieur François POIRSON, Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Madame Emilie RABETEAU, Monsieur Jean-Yves RIGOUT, Monsieur Jacques ROUX et Monsieur Rémy VIROULAUD représentant la communauté urbaine Limoges Métropole,

Monsieur Olivier CHATENET, Madame Hélène DELOS, Monsieur Jean-Jacques DUPRAT, Monsieur Fabien DUPUY, Monsieur Jean-Marie HORRY, Monsieur Jean-Marc LEGAY, Madame Elisabeth PETIT, Madame Chantal PIQUET, Madame Claudine ROUX, Madame Jany-Claude SOLIS, Monsieur Bernard TROUBAT et Monsieur Pierre VALLIN représentant la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN),

Monsieur Jean-Pierre ESTRADE, Monsieur Alain FAUCHER, Monsieur Michaël KAPSTEIN, Monsieur Dominique MARQUET, Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Alain PÉRABOUT, Madame Eliane VERGNE et Monsieur Jean-Marie VILLACHON représentant la communauté de communes de Noblat,

Madame Sylvie ACHARD, Monsieur René ARNAUD, Monsieur Philippe BARRY, Monsieur David DUBOUCHERON, Monsieur Alain GEHRIG, Madame Véronique GODMÉ, Monsieur Gérard KAUWACHE, Monsieur Claude MONTIBUS et Madame Sonia SOULAT représentant la communauté de communes du Val de Vienne.

Absents excusés représentés :

Monsieur Guillaume GUÉRIN (Limoges Métropole) représenté par son suppléant Monsieur Rémy VIROULAUD (Limoges Métropole)

Monsieur Alain BOURION (Limoges Métropole) représenté par Monsieur Francis COISNE (Limoges Métropole)

Monsieur Serge ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant Monsieur Jean-Pierre FLOC'H (Limoges Métropole)

Monsieur Benoit BLANCHARD (Noblat) représenté par sa suppléante Madame Eliane VERGNE (Noblat)

Monsieur Jean-Pierre NEXON (Noblat) représenté par son suppléant Monsieur Jean-Marie VILLACHON (Noblat)

Madame Marylène HENRION (Val de Vienne) représenté par son suppléant Monsieur David DUBOUCHERON (Val de Vienne)

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Monsieur Jean-Luc BONNET (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Philippe JANICOT (Limoges Métropole)

Monsieur Fabien DOUCET (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Rémy VIROULAUD (Limoges Métropole)

Monsieur Vincent JALBY (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Vincent LÉONIE (Limoges Métropole)

Monsieur Sébastien LARCHER (Limoges Métropole) donne pouvoir à Madame Monique DELPI (Limoges Métropole)

Madame Sylvie ROZETTE (Limoges Métropole) représentant Monsieur Emile Roger LOMBERTIE (Limoges Métropole) donne pouvoir à Madame Sarah GENTIL (Limoges Métropole)

Monsieur Bernard LAUSERIE (ELAN) donne pouvoir à Monsieur Bernard TROUBAT (ELAN)

Monsieur Franck MAITRE (ELAN) donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques DUPRAT (ELAN)

Monsieur Jacques PLEINEVERT (ELAN) donne pouvoir à Monsieur Pierre VALLIN (ELAN)

Monsieur Alain DARBON (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Alain PÉRABOUT (Noblat)

Monsieur Gaston ALBRECHT (Noblat) donne pouvoir Monsieur Alexandre MAZIN (Noblat)

Monsieur Hervé VALADAS (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ESTRADE (Noblat)

Monsieur Maurice LEBOUTET (Val de Vienne) donne pouvoir à Madame Emilie RABETEAU (Limoges Métropole)

Monsieur Gilles ROQUES (Val de Vienne) donne pouvoir à Madame Sylvie ACHARD (Val de Vienne)

Monsieur Francis THOMASSON (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Gérard KAUWACHE (Val de Vienne)

Absents excusés :

Monsieur Nicolas BALOT (Limoges Métropole)

Monsieur Claude BRUNAUD (Limoges Métropole)

Monsieur Jean-Pierre DUCHER (Limoges Métropole)

Monsieur Laurent LAFAYE (Limoges Métropole)

Monsieur Maurice LASNIER (Limoges Métropole)

Monsieur Denis LIMOUSIN (Limoges Métropole)

Monsieur Christophe MALIFARGE (Limoges Métropole)

Monsieur Clément RAVAUD (Limoges Métropole)

Madame Gülsen YILDIRIM (Limoges Métropole)

Monsieur Jean-Michel BERTRAND (ELAN)

Madame Andréa BROUILLE (ELAN)

Monsieur Vincent CARRÉ (ELAN)

Assistaient également à la réunion :

Madame Anne-Sophie PIERRE, SIEPAL

Madame Chloë LEGRAND, SIEPAL

Monsieur Clément BOUSSICAULT, SIEPAL

Madame Emilie RABETEAU (Limoges Métropole) et Monsieur Bernard TROUBAT (ELAN) sont nommés secrétaires de séance.

Motion pour le renforcement de la ligne ferroviaire Paris Orléans Limoges Toulouse (POLT)

Rapporteur : Monsieur Vincent LÉONIE, Président du SIEPAL

La ligne Intercités Paris Orléans Limoges Toulouse (POLT) se dégrade depuis des décennies, malgré la vaste mobilisation des élus locaux et des usagers du territoire. L'actualité récente, telle que la lettre du Directeur Général de l'entreprise LEGRAND début décembre, montre l'importance de cette liaison ferroviaire. Une ligne réellement structurante vers Paris et Toulouse répondrait à de multiples enjeux pour nos territoires.

Lors de l'élaboration du diagnostic du SCoT, il avait été relevé que la ligne majeure du territoire permettait d'assurer des liaisons directes avec Paris et Toulouse. Véritable atout pour le territoire, cette colonne vertébrale du réseau ferroviaire régional connaît une dégradation de sa qualité de service au fil du temps en lien avec le vieillissement des infrastructures faute d'investissements pour sa modernisation et ce malgré une forte fréquentation. Les programmes de travaux réguliers et notamment les importants investissements financiers actés depuis 2019 qui devaient permettre de réaliser des travaux de modernisation de cette ligne POLT n'empêchent pas la dégradation de la desserte.

Ce diagnostic a permis de révéler les enjeux en matière de transports et déplacements pour notre territoire. Il est ainsi noté la nécessité d'assurer le rayonnement du territoire au niveau national et ainsi de conforter sa position de carrefour grâce à une bonne accessibilité, en pérennisant et améliorant notamment les liaisons ferroviaires. Mais il est également ressorti le besoin de diminuer les impacts environnementaux liés aux déplacements, d'assurer un maillage performant du territoire en transports collectifs, d'améliorer les temps de parcours et de maintenir le niveau de desserte ferroviaire sur le territoire. **Une desserte performante et fiable via la ligne POLT répondrait pleinement à ces enjeux majeurs pour le territoire et au-delà.**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) inscrit dans son 1^{er} axe la volonté des élus de renforcer l'attractivité du territoire. Cette attractivité passe par l'affirmation de la dimension métropolitaine de Limoges à travers notamment le soutien au développement économique et l'amélioration des dessertes nationales et internationales afin d'accroître le niveau d'accessibilité externe du territoire. Ce renforcement passe par l'axe nord/sud, dont la ligne Intercités Paris Orléans Limoges Toulouse (POLT) permettant de relier Paris et Toulouse. **Son renforcement devra offrir un haut niveau de service et des solutions alternatives au transport routier** (fret notamment).

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), partie prescriptive du SCoT, à travers son axe 1 « l'attractivité du territoire » porte pour ambition d'accroître le niveau d'accessibilité du territoire. L'objectif 6 prévoit un renforcement de la métropolisation de l'agglomération de Limoges en accélérant le désenclavement du territoire. L'orientation 32 mentionne par ailleurs la **nécessaire restructuration de la ligne POLT.**

Mais toute l'ambition du SCoT repose sur cette ligne structurante, comment concilier « le développement et l'aménagement du territoire » (Axe 2), accueillir 21 000 habitants supplémentaires, répondre aux besoins de la population tout en réduisant la consommation d'espace, optimiser les déplacements, favoriser les transports en commun dans l'organisation des déplacements (...) sans cette ligne majeure pour notre territoire ? Comment offrir une qualité et un cadre de vie (Axe 3) aux habitants, préserver le capital environnemental et paysager du territoire, réduire l'empreinte écologique du territoire (...) sans une ligne POLT répondant aux enjeux climatiques, environnementaux, énergétiques d'aujourd'hui et de demain ?

Il est proposé au Comité Syndical d'affirmer le caractère structurant de la ligne POLT pour le territoire du SCoT de l'agglomération de Limoges, et au-delà. Par conséquent son nécessaire renforcement doit permettre une réelle amélioration de la desserte, tant par des travaux importants de modernisation que par une augmentation des cadencements. Ce renforcement ne devra pas se faire au détriment des dessertes ferroviaires locales, elles aussi structurantes à l'échelle de notre territoire et vitales pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.

Aussi **le Comité Syndical en appelle à la responsabilité de l'ensemble des parties prenantes**, à savoir l'État et la SNCF. L'objectif étant de trouver une solution d'amélioration pérenne de cette ligne et un financement réellement mobilisé et dans les meilleurs délais, le tout dans un calendrier compatible avec l'urgence actuelle.

Après discussion, le Président fait procéder au vote. Considérant ses fonctions au sein de la SNCF Monsieur Philippe JANICOT ne prend pas part au vote.

Nombre de votants :	63
Résultat du vote :	
Pour :	63
Contre :	0
Abstention :	0

La présente motion est ADOPTÉE à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Limoges, le 16 décembre 2022

Conformément au Code Général

des Collectivités Territoriales.

Formalités de publicité effectuées

le 20 décembre 2022.

Transmis en Préfecture le 20 décembre 2022.

Le Président,



Vincent LÉONIE